



**CENTRE D'ÉTUDES  
JACQUES GEORGIN**

**Note d'analyse 7 - 21 du Centre d'études Jacques Georgin**

**« Fake news ! »  
L'information peut-elle être crédible et responsable à l'ère des  
plateformes et réseaux sociaux ?**

Par Christophe Verbist,  
directeur du centre d'études Jacques Georgin

le 7 juillet 2021

**Introduction**

Le terme fake news, aujourd'hui devenu d'usage commun, recouvre de nombreuses réalités, suivant les intentions de ceux qui en sont à l'origine.

Si reconnaître ces fake news est intéressant, comprendre leur fonctionnement est nécessaire dès lors que la confusion qu'elles entraînent ébranle le contrat de confiance qui devrait naturellement opérer entre publics et médias d'information.

Comprendre les fake news permet ainsi de penser autrement les solutions à y apporter. Des solutions parmi lesquelles l'autorégulation des acteurs semble avoir la cote. A tout le moins une autorégulation organisée, indépendante, professionnelle et ouverte au public comme l'est celle des journalistes qui veille à ce nouvel enjeu que constitue le droit à l'information vérifiée...

Qu'est-ce qu'une fake news ? Est-elle propre à l'ère des plateformes et des réseaux sociaux? Comment fonctionne-t-elle ? Peut-on la déjouer ? Comment éviter qu'elle ne contamine l'ensemble des contenus d'information ? Comment restaurer la confiance dans l'information ? Quelles solutions préconiser ? L'autorégulation peut-elle être une solution crédible ? Quelles en seraient alors les conditions ? Conçu comme outil à l'interface du

public, des journalistes et des médias, le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) peut-il endosser ce rôle, contribuer à lutter contre la désinformation, travailler pour une plus grande qualité déontologique de l'information ?

La présente note d'analyse constitue une synthèse de la formation organisée par DÉFI Wallonie en collaboration avec le Centre d'études Jacques Georquin le 10 juin 2021 et dispensée par Muriel Hanot, secrétaire générale du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), à l'attention des mandataires et militants DÉFI

## 1. Esquisse du phénomène " Fake News " et d'une définition

Il y a différentes manières d'appréhender ce concept qui s'apparente à de la rumeur, de la désinformation et de l'information erronée ou fautive, dans un contexte où parfois les conventions sociales admettent le mensonge médiatique.

Le terme « **fake news** » est composé des deux mots anglais « fake » et « news », qui signifient « fausses informations ». Celles-ci, qui entendent tromper volontairement l'opinion, essaient d'attirer l'attention avec quelque chose de soi-disant « authentique », de choquer ou d'orienter l'opinion des autres. Les fake news sont écrites par des individus et par des groupes agissant dans leur propre intérêt ou au nom d'autres personnes.

La création de cette désinformation peut répondre à des motifs personnels, politiques ou économiques.

Cependant, la diffusion d'informations inventées pour influencer l'opinion publique sur un certain sujet ne correspond en aucun cas à une nouvelle stratégie liée à l'époque contemporaine : les titres palpitants ou les articles qui répandent des mensonges et de la propagande à des fins politiques existent depuis la naissance de la presse écrite.

Cependant, à l'heure de l'échange d'informations numériques, le phénomène s'est démultiplié et ces fake news sont devenues une pratique en ligne difficile à contrôler et qui atteignent un niveau de visibilité élevé très rapidement.

Il convient d'abord de distinguer le mot "fake", qui ne désigne pas quelque chose d'inexact, mais plutôt une imitation, du mot "false", qui exprime une erreur, quelque chose d'incorrect.

Les "fake news" constituent donc des fausses informations publiées sur des sites internet prenant des allures de médias traditionnels, qui peuvent prendre différentes formes.

Il ne faut pas confondre les sites diffusant des fausses informations avec un objectif parodique, économique ou de propagande, soutient Muriel Hanot, secrétaire générale du Conseil de déontologie journalistique.

En effet, des canaux d'information numérique tels que le Gorafi en France ou Nordpresse en Belgique, traitant l'information de manière volontairement humoristique et satirique, ne doivent pas être rangés dans le même panier que les "attrape-clics" et les médias politiquement orientés comme RT ou Infowars.

Muriel Hanot indique avoir déjà reçu au CDJ de nombreuses plaintes concernant Nordpresse et si parfois, le site diffusait des informations qu'il qualifiait de vraies, son contrat général vis-à-vis de son public met en évidence le fait que ses articles sont des canulars.

En conséquence, le CDJ a donc jugé qu'il n'y avait pas lieu de traiter en déontologie des questions qui ne portent pas sur de l'information.

Les fake news sont destinées globalement en grande partie à manipuler le public à des fins politiques ou commerciales avec des informations délibérément déformées.

Existe-t-il différentes catégories de fake news?

On distingue généralement quatre types de fake news parmi les plus fréquentes :

- **la désinformation ciblée** : il s'agit d'une information inventée et diffusée à des fins partisans. Le plus souvent, ces fake news visent des groupes particulièrement sensibles à ce type d'information, classant les contenus polarisants comme crédibles sans justifier vérification et les partageant sur les médias sociaux ;
- **le titre trompeur** : ce titre, qui présente des faits inventés pour attirer l'attention, a longtemps été un artifice stylistique très utilisé dans les médias douteux. Souvent, à la lecture de l'article, il s'avère que le titre est volontairement trompeur et ne correspond pas au contenu du texte. Ces titres sont également appelés « titres clickbait » ;
- **la publication virale** : sur les médias sociaux, une multiplicité de nouvelles publications apparaît chaque minute; par conséquent, les utilisateurs n'ont pas le temps matériel de vérifier l'authenticité de chacune d'entre elles; étant donné le fait que les principales plateformes sont orientées vers les actions, les goûts et les abonnés, les publications les plus populaires sont plus souvent diffusées, même si elles sont fausses ;
- **la satire** : les nouvelles satiriques reprennent les débats actuels et les mêlent à des événements inventés et souvent absurdes. C'est un moyen stylistique d'attirer l'attention sur les problèmes sociaux ou de dénoncer les fautes politiques. Il existe cependant un danger que la composante humoristique ne soit identifiée et que la nouvelle soit perçue comme une information réelle.

## **2. Fonctionnement des fake news**

*" Mentir c'est faire croire que ce que l'on dit est vrai" rappelle Muriel Hanot*

Cette assertion a pour corollaire la confiance : aujourd'hui, celle-ci s'est déplacée vers celui qui partage l'information alors qu'auparavant c'était l'émetteur de l'information : en effet jamais autant l'information n'aura été autant disséquée, redécoupée qu'à l'ère des réseaux sociaux et des plateformes.

Surinformation rime avec désinformation.

A l'heure des réseaux sociaux, utiliser le faux pour débattre d'une situation vraie est devenu monnaie courante.

Si les fausses informations ont toujours existé, le web leur a offert un immense espace pour se développer.

Leur production est devenue quasi industrielle et l'arrivée des réseaux sociaux a largement permis leur diffusion dans l'espace public.

Muriel Hanot rappelle qu'il est plus que probable que les *fake news* ont permis à Donald Trump d'accéder à la Maison-Blanche en novembre 2016, et qu'une enquête menée par un institut spécialisé avait démontré le fait que les faux articles auraient généré davantage de trafic que les vraies informations, vérifiées et recoupées, lors des derniers mois précédant le scrutin américain.

Les élections présidentielles de novembre 2016 ont constitué l'apogée récente de la pratique récente des "fake news" où la plupart des observateurs et experts de la politique ont considéré que celles-ci avaient eu un impact significatif sur le résultat électoral.

Pour Muriel Hanot, le problème est que *"ceux qui font tourner les fausses informations ne lisent souvent que le titre ou les premières lignes. C'est ce qui fait que ces articles polluent rapidement l'espace public"*.

### Comment reconnaître les fake news ?

Bien que de nombreuses fake news puissent sembler trompeuses à première vue, la plupart peuvent être démasquées grâce à une grille d'analyse, si l'on veut bien s'inscrire dans pareil schéma :

- Vérifier l'émetteur: avant de partager une publication, vérifier le profil de la personne dont elle provient.; à cet égard, un compte créé récemment, un nombre restreint d'amis/abonnés et un contenu racoleur indiquent qu'il pourrait s'agir d'un bot social ou d'un troll diffusant des fake news.
- Vérifier les photos et les vidéos : les images peuvent être rapidement analysées hors contexte et il convient de vérifier si elles correspondent aux informations de localisation présumées.
- Vérifier la section « À propos » : la partie « à propos » d'un site Web, qui donne des informations sur les auteurs, peut faire partie de l'analyse; si cette section est inexistante ou très vague, il se peut que l'auteur ne constitue pas une source viable et vérifiable.
- Vérifier l'URL: Certaines fake news apparaissent dans des pages semblant émaner de marques médiatiques de confiance. Il est donc conseillé de vérifier l'URL dans la ligne du navigateur.

. Voici trois exemples de fake news « réussies », qui ont influencé le public :

- **la conspiration du sida** : même avant la numérisation de l'information, la confiance aveugle du public dans les médias pouvait être exploitée en diffusant de fausses nouvelles; c'est ainsi qu'au nom des services secrets de la RDA (ndlr: République Démocratique Allemande, ancienne Allemagne de l'Est, avant la réunification de l'Allemagne ) et de l'URSS, les médias ouest-allemands ont répandu dans les années 1980 la rumeur selon laquelle le virus du sida avait été développé par la CIA, les services secrets américains; on est dans l'hypothèse de la désinformation ;
- **le subterfuge Bitcoin** : avec la popularité croissante des [crypto-monnaies](#) ces dernières années, de plus en plus de pratiques frauduleuses ont été développées pour gagner de nouveaux clients en faisant de fausses déclarations; les supposées plateformes de commerce de Bitcoin faisaient ainsi de la publicité avec des recommandations fictives de célébrités ou de "people" dont la notoriété était censée inspirer confiance, qui suggéraient la possibilité de générer de profits élevés pour les investisseurs potentiels ;
- **les fake news sur les réfugiés** : dans le contexte de la crise migratoire, beaucoup de fake news ont été diffusées afin de polariser la population européenne sur cette question sensible: ainsi, en avril 2015, la sordide histoire du meurtre d'une petite fille a par exemple été partagée massivement sur les réseaux sociaux par des groupuscules d'extrême-droite qui ont changé son titre pour accuser un migrant et stigmatiser ainsi l'ensemble des réfugiés; en dépit de cette falsification grossière, cette fake news a été énormément partagée sur les réseaux sociaux et a causé de nombreuses ondes de choc dans l'opinion publique.

Sous des couverts parfois anodins, les fake news peuvent être sujets d'un enjeu considérable pour nos sociétés démocratiques car celles-ci peuvent, en effet, affecter de manière significative la compréhension du monde par les citoyens, ce qui a été de surcroît largement démontré durant cette pandémie.

Elles ne sont donc pas pour "épater la galerie" et alimenter les conversations, mais constituent un enjeu sociétal car elles peuvent être susceptibles de déstabiliser l'opinion et susciter des tentations antidémocratiques si l'on n'y prend pas garde. Le pouvoir des médias numériques est tel que le questionnement de notre rapport à ceux-ci doit être envisagé en permanence.

La contestation ininterrompue des résultats de l'élection de novembre 2020 par Trump, dans les mois qui suivirent avec la caisse de résonance des réseaux sociaux, alimentant des éléments de trucage des résultats dépourvus de la moindre force probante, doit inciter à la vigilance.

Pour Muriel Hanot, seule une **information crédible et responsable** est susceptible de la compréhension du monde au citoyen.

Le chapitre III de la présente note va justement aborder cette question à travers le prisme de solutions pour lutter contre les fake news.

### 3. **Solutions pour lutter contre les fake news**

#### 3.1. Comment les plateformes et réseaux sociaux traitent-ils les fake news ?

Pour Muriel Hanot, une solution pour répondre à ce problème serait donc de *"mettre en place des indicateurs laissant la possibilité aux internautes de savoir d'où vient l'information et de savoir si elle a été vérifiée"*.

Google et Facebook ont ainsi été les premiers à annoncer des réformes pour lutter contre les fausses informations en bannissant les sites web promulguant des fake news de leurs services publicitaires et Facebook a testé une nouvelle fonctionnalité, qui permet aux utilisateurs de signaler les publications suspectes.

De plus en plus de médias sociaux répondent à la demande de meilleures mesures de contrôle en matière de diffusion de fake news et chaque plateforme les traite de manière différente.

En mai 2020, par exemple, Twitter a vérifié un tweet du président américain Trump, qui avait fait des déclarations impossibles à prouver sur le vote par correspondance et de supposées manipulations lors des primaires des élections législatives.

En rapport avec la crise du COVID-19 et de nombreuses théories du complot qui ont circulé à la fois sur la nécessité des mesures de confinement mais aussi et surtout sur les dessous biologiques de la vaccination, YouTube a ainsi révisé ses lignes directrices communautaires le même mois, permettant à la plateforme de supprimer les vidéos au contenu mensonger.

Facebook coopère avec plus de 50 organismes indépendants defact-checking, en particulier le journal « Libération » qui a créé une unité spécifique dédiée à la vérification des informations; ainsi, les publications sont erronées selon les critères spécifiés par Facebook, elles sont marquées d'une note et affichées moins fréquemment.

Cependant, Facebook n'en est pas encore à vérifier les messages et les publicités des politiques.

Le journal *Le Monde* a ainsi mis en ligne ["décodex"](#), un outil permettant de vérifier les informations qui circulent sur internet.

Une idée que défend ardemment Muriel Hanot, favorable à la création de ce qui pourrait être un "label déontologique" pour les médias belges qui indiquerait quels sites se soumettent aux décisions du Conseil de déontologie journalistique.

A cet égard, dans un autre registre, mais qui démontre toute l'opportunité de saisir le CDJ, celui-ci vient de déclarer fondée une plainte à l'encontre du Vif l'Express qui avait laissé sur son fil des "réactions racistes, haineuses ou injurieuses" concernant l'affaire Mawda précisant que *"les médias se doivent de modérer rapidement les commentaires Facebook"*,

preuve s' il en était que le CDJ est en mesure d'agir contre le caractère toxique des informations qui peuvent circuler sur les médias numériques.

En juin 2020, la Commission européenne a publié de nouvelles lignes directrices pour lutter contre la désinformation par les réseaux sociaux qui devront fournir des rapports mensuels sur le nombre, le contenu et l'étendue des fake news et des faux comptes d'utilisateurs à l'avenir; les plateformes de médias sociaux sont également invitées à combattre activement les campagnes de désinformation par des publications basées sur des faits.

Muriel Hanot, outre le fait qu'elle invite à saisir le CDJ dans l'hypothèse de diffusion de fausses informations, précise enfin que **l'éducation aux médias** en amont demeure primordiale: certes, si elle se réjouit des mécanismes de contrôle mis en place tant au niveau des médias sociaux qu'au niveau de la presse écrite, elle appelle à l'esprit critique par rapport aux médias traditionnels, sans manquer de préciser que la liberté de presse doit demeurer une liberté fondamentale et que toute forme de censure doit être proscrite.

### **Conclusion**

Considéré à sa création comme un média démocratique, le Web a aujourd'hui une assez mauvaise réputation en ce qui concerne la fiabilité de l'information. En effet, presque tout le monde peut créer, distribuer ou manipuler du contenu sur Internet.

Étant donné que de plus en plus de citoyens s'informent sur les événements mondiaux exclusivement en ligne, les fake news peuvent constituer un élément de plus en plus important de l'accessibilité à l'information, voire une menace.

D'une part, une démocratie libérale se nourrit d'informations facilement accessibles qui aident à comprendre les liens politiques, sociaux et économiques.

D'autre part, les fake news favorisent la méfiance et le scepticisme et rendent plus difficiles les discussions et la résolution des conflits sur une base commune.

Le CEG estime qu'il appartient à chacun, plateformes numériques, presse écrite, réseaux sociaux de mettre en place les instruments permettant de juguler le caractère toxique des fake news, même si on peut se demander légitimement si un réseau social ne vit pas lui-même des tensions que peuvent entraîner la diffusion de fake news.

Le CEG recommande à la Fédération Wallonie-Bruxelles de mieux faire connaître le Conseil de déontologie journalistique dans son rôle de régulateur.